ADPS
formation aux métiers du sport
N° Siret : 451 502 918 000 19 – UAI : 0631981L
N° de déclaration d'activité 83630369163

Le réseau pour les personnes en situation de handicap

POUR QUELLE SITUATION	ORGANISME	
Aménagements de Tests, de formation ou de certifications BPJEPS -DEJEPS	RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES *Liberté Égalité Fraternité* **Tél : 04 72 80 68 68**	**DRAJES :** Délégation régionale Auvergne-Rhône-Alpes : 245 rue Garibaldi - 69422 Lyon cedex 03. La DR est là pour vous informer et valider vos aménagements pour entrer et suivre la formation de votre choix dans le champ du sport et de l'animation. https://www.ac-lyon.fr/demarches-d-amenagement-d-epreuves-pour-les-candidats-en-situation-de-handicap-127457 **Pour cela :** • Le candidat télécharge le dossier d'aménagement à la DRAJES et doit l'envoyer au moins 6 semaines avant l'entrée en formation ou le passage des tests d'entrée. • Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agrées (le choix du médecin dépend du handicap) • L'OF fait une proposition d'aménagement en fonction des informations données par le médecin et transmets le dossier à la DRAJES qui émets un avis
Accompagnement pour le financement et l'emploi	CAP EMPLOI 63 **Tél : 04 73 16 18 18**	**Cap emploi** : Adresse : 19 Boulevard Berthelot, 63400 Chamalières Ils ont pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs. Concernant la formation, ils peuvent vous accompagner pour monter vos dossiers de financement formation. https://www.capemploi-63.com/
Accompagnement dans vos démarches et financement	agefiph ouvrir l'emploi aux personnes handicapées **Tél : 0 800 11 10 09**	**AGEFIPH** : 65, boulevard François Mitterrand - CS 70357 - 63000 Clermont-Ferrand L'AGEFIPH vous invite à faire les démarches suivantes : • Faites reconnaître votre handicap • Faites-vous accompagner dans vos démarches • Obtenez une aide de l'Agefiph. https://www.agefiph.fr/ Pour vos demandes d'aide : https://www.agefiph.fr/aides-handicap/depot-demande

	France Travail **Tél : 3949**	**France Travail** : Prenez RDV avec votre conseiller – interlocuteur privilégié pour faire le point sur votre projet, connaître les financements et monter vos dossiers de financement : https://www.francetravail.fr/actualites/le-dossier/pratique/emploi-et-handicap/conseils-pratiques/travailleur-handicape--un-accomp.html
Conseil, orientation, soutien	MDPH 63 Maison départementale des personnes handicapées du PUY-DE-DÔME **Tél : 04 73 74 51 20**	**Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de votre département**. C'est un lieu : • d'information ; • d'accueil et d'écoute ; • d'évaluation des besoins de compensation ; • d'élaboration du plan de compensation ; • d'attribution des prestations, d'orientation scolaire, médico-sociale ou professionnelle ; • de suivi des décisions ; • de médiation et de conciliation. https://www.cnsa.fr/vous-etes-une-personne-handicapee-ou-un-proche/missions-et-fonctionnement-des-mdph MDPH 63 : Accueil
Informations – Droits	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité	**Les services publics** vous donnent des informations sur vos droit : Qu'est-ce que la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ? | Service-Public.fr Carte mobilité inclusion (CMI) | Service-Public.fr

Pour plus d'informations :

- https://handicap.gouv.fr/
- Ressource Handicap Formation (RHF) | Agefiph